

DEMANDE DE COTATION

DEMANDE DE COTATION

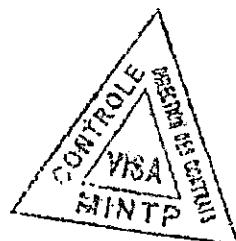
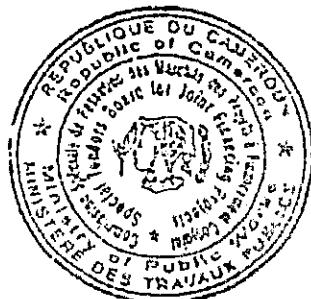
N° 000098 /DC/MINTP/SG/DGET/CPR-FC/CSPM/2021
DU 24 NOV 2022

POUR LA FOURNITURE ET MISE EN PLACE DES ACCESSOIRES
POUR LA LOCATION D'UNE BANDE PASSANTE INTERNET

Pays : Cameroun

Financement : HTVA-*Prêt BIRD N° 8650 – CM*
TVA-FCP

Émise le: _____



Préambule :

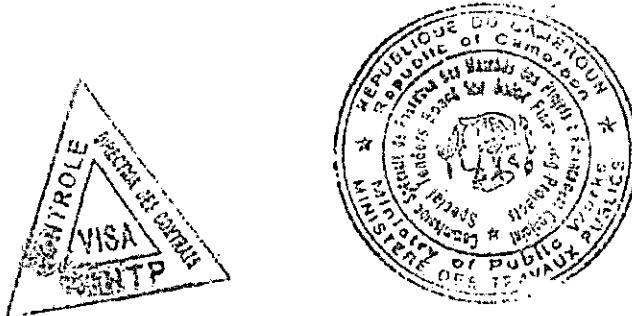
Le présent dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

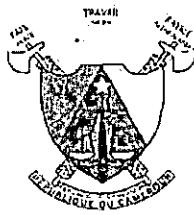
- Pièce 0 : la lettre de Demande de Cotations,
- Pièce 1 : les instructions aux Fournisseurs,
- Pièce 2 : le modèle de cotations,
- Pièce 3 : le Bordereau Descriptif et Quantitatif,
- Pièce 4 : les spécifications techniques,
- Pièce 5 : le projet de Lettre de Marché,
- Pièce 6 : le Modèle de tableau de comparaison des offres,

Il est recommandé aux Prestataires de bien lire les Instructions aux soumissionnaires de même que les spécifications techniques des prestations demandées, qui sont des spécifications minimales. Puis ils devront constituer leurs offres suivant les documents types joints.

A ce titre, Ils devront prendre soin de compléter la lettre de Demande de cotations et de confirmer les prescriptions techniques et les quantités dans le bordereau descriptif et quantitatif.

En cas de modification des spécifications techniques données dans la présente Demande de cotations, et ce dans le but de les améliorer, le Prestataire devra joindre un mémo séparé expliquant les avantages de sa proposition.





AVIS DE DEMANDE DE COTATION

N°

99 /PC/MINTP/CSPM-PFC/SPMj/2022 DU 24 NOV 2022

RELATIF A LA FOURNITURE ET MISE EN PLACE DES ACCESSOIRES POUR
LA LOCATION D'UNE BANDE PASSANTE INTERNET A LA CELLULE DES
PROJETS ROUTIERS A FINANCEMENT CONJOINT (CPR-FC) DU MINTP.

Prêt BIRD : N° 8650-CM

1. Consultation du Dossier de Demande de Cotation

Le Gouvernement de la République du Cameroun a obtenu de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), l'accord de prêt N°8650-CM en vue du financement du Projet de Développement du Secteur des Transports et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce Prêt pour effectuer les paiements attendus au titre de « LA FOURNITURE ET MISE EN PLACE DES ACCESSOIRES POUR LA LOCATION D'UNE BANDE PASSANTE INTERNET A LA CELLULE DES PROJETS ROUTIERS A FINANCEMENT CONJOINT (CPR-FC) DU MINTP.».

Le Dossier de Demande de Cotation peut être consulté aux heures ouvrables auprès des services du Maître d'Ouvrage, Direction des Contrats, Cellule des Appels d'Offres située à la Délégation Régionale des Travaux Publics du Centre (bâtiment abritant l'Inspection Générale) derrière l'Hôtel des Députés, à partir du 10 DEC 2022 pendant les jours ouvrables, entre 08 heures et 15 heures, il n'est pas prévu de caution de soumission, ni des frais d'achat de dossier conformément aux directives : « passation des marchés de fournitures, de travaux et de services (autres que les services de consultants) par les emprunteurs de la banque mondiale dans le cadre des PRETS DE LA BIRD ET DES CREDITS ET DONS DE L'AID ».

2. Participation

La consultation est ouverte aux prestataires exerçant dans le domaine de la fourniture et mise en place des accessoires d'une bande passante internet et répondant aux critères de qualification indiqués dans le dossier de Demande de Cotation.

3. Langue de l'Offre

L'offre, ainsi que tous les documents qui la composent, doit être rédigée en langue française ou anglaise.

4. Date, heure et conditions de dépôt des offres

Les Offres doivent être déposées en six (06) exemplaires (dont un (01) original et cinq (05) copies et ainsi compris la copie numérique), à l'adresse ci-dessous, en personne, par courrier, ou par courrier électronique au plus tard le 15 JAN 2023 10 heures, heure locale. Elles doivent être transmises avec la mention :

« DEMANDE DE COTATION N° DC/MINTP/CSPM-PFC/2022 DU 4 NOV 2022
POUR LA FOURNITURE ET MISE EN PLACE DES ACCESSOIRES POUR LA
LOCATION D'UNE BANDE PASSANTE INTERNET A LA CELLULE DES PROJETS
ROUTIERS A FINANCEMENT CONJOINT (CPR-FC) DU MINTP.»

A N'OUVRIR UNIQUEMENT QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT

L'adresse de dépôt des cotations est :

Ministère des Travaux Publics, Direction des Contrats, Cellule des Appels d'Offres située
à la Délégation Régionale des Travaux Publics du Centre (bâtiment abritant l'Inspection
Générale) derrière l'Hôtel des Députés..

Adresse géographique : Ministère des Travaux Publics, Yaoundé, Cameroun
Téléphone : (237) 222-22-44-51 ou 222-22-22-94 ; Fax : (237) 222-23-48-78 ou 222-22-2294
E-mail : csepr_badbm@yahoo.fr

5. Ouverture des plis

Les plis seront ouverts en séance par la Commission Spéciale de Passation des Marchés des Projets à
Financement Conjoint, en présence des représentants des Prestataires qui souhaitent assister à
l'ouverture le 03 JANV 2023 à 13 heures.

Le Ministre des Travaux Publics

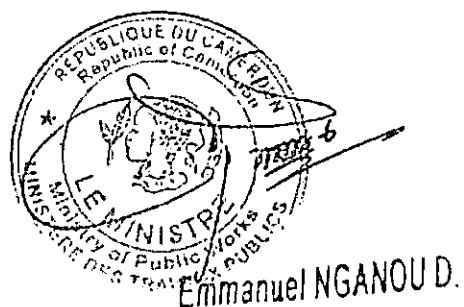
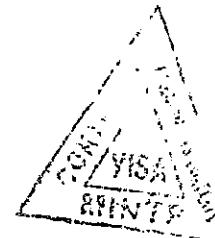


Table des matières

Section I - Instructions aux Fournisseurs	6
Section II - Modèles d'annexes.....	11
1. Lettre de Cotation	11
2. Bordereau descriptif et quantitatif	Erreur ! Signet non défini.
3. Spécifications Techniques	Erreur ! Signet non défini.
4. Lettre de marché	16
5. Tableau de comparaison des cotations.....	17



Section I - Instructions aux Fournisseurs

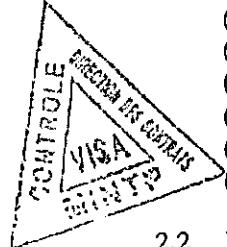
L'objet de la Section I est de donner aux fournisseurs/Prestataires les renseignements dont ils ont besoin pour soumettre leurs offres conformément aux conditions fixées par le Ministère ou l'Unité d'Exécution du projet. Elle fournit également des renseignements sur la remise des offres, l'ouverture des plis, l'évaluation des offres et l'attribution du marché.

22. Introduction

1. Dispositions générales 1.1 Le terme "jour" désigne un jour calendaire.

B. Le Dossier de Demande de Cotations

2. Contenu du Dossier 2.1 Le Dossier de demande de Cotations décrit les fournitures faisant l'objet du marché, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions du marché. Le dossier comprend les documents énumérés ci-après :
- (a) Demande de Cotations (DC)
 - (b) Bordereau Descriptif et Quantitatif (BDQ)
 - (c) Modèle de lettre de cotation
 - (d) Spécifications techniques
 - (e) Modèle de lettre de marché
 - (f) Modèle de tableau de comparaison des cotations
- 2.2 Le Fournisseur devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de consultations.



C. Préparation des offres

3. Langue de l'offre 3.1 La cotation ainsi que toute la correspondance constituant la cotation, seront rédigées dans la langue du pays de l'Acheteur.
4. Documents constitutifs de l'offre 4.1 La cotation présentée en Six (06) exemplaires, dont (01) original et (05) copies marquées comme tels comprendra les documents suivants:
- (a) La Lettre de Cotations (LC) dûment remplie, datée et signée;
 - (b) Le Bordereau Descriptif et Quantitatif (BDQ) dûment rempli, daté et signé;
 - (c) Le projet de Lettre de Marché (LMD) dûment rempli, daté et signé;
 - (d) Les spécifications (caractéristiques) techniques des équipements accompagnés des prospectus (qui feront partie intégrante de l'offre) ;
 - (e) Les références du Prestataire pour des missions similaires (au moins deux marchés analogues : joindre les copies des marchés et les procès-verbaux de réception).

Le Prestataire produira en outre un dossier administratif composé des pièces originales ou copies certifiées conformes par les services émetteurs et composés des éléments suivants en cours de validité : la non redevance(i) Registre de

Commerce; (ii) Attestation de non faillite ; (iii) Attestation et Plan de localisation (iv) Carte de Contribuable, (v) Attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'ARMP.

L'Attestation de domiciliation bancaire fera l'objet d'une demande ultérieure avant l'attribution définitive du marché.

5. Cotation

- 5.1 Le Prestataire précisera dans la Lettre de Cotations le lieu de livraison et la nature des prix :
- Hors toutes taxes et tous droits de douanes (HT/HD);
Et
 - toutes taxes et tous droits de douanes (TTC), compris.
- 5.2 Le Prestataire complétera le Bordereau Descriptif et Quantitatif fourni dans le Dossier de Demande de Consultation, en indiquant les caractéristiques des Prestations dans la ligne qui lui est réservée, les prix unitaires, le prix total pour chaque article et les délais des Prestations qu'il se propose de livrer en exécution du présent marché.
- 5.2 Le Prestataire remplira et signera le projet de lettre de marché.

N.B : Il est rappelé que les pièces administratives citées ci-dessus devront dater de moins de trois (03) mois et être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par l'autorité compétente, ne constituent pas un critère éliminatoire, mais seront déterminants pour l'attribution du contrat.

6. Monnaies de l'offre

- 6.1 Les prix seront libellés en FCFA

7. Délai de validité des cotations

- 7.1 Les cotations seront valables pendant 60 jours à compter de la date d'ouverture des offres.

D. Dépôt des cotations

8. Cachetage et marquage des offres

- 8.1 Les Fournisseurs placeront l'original et cinq copies de leurs cotations dans une enveloppe cachetée :
- Adressée à l'Acheteur à l'adresse indiquée dans la lettre de Demande de Cotations;
 - Portant le nom du projet, le titre et le numéro de la Consultation, tels qu'indiqués dans la lettre de Demande de Cotations.

9. Date et heure limite de dépôt des offres

- 9.1 Les cotations doivent être reçues à l'adresse spécifiée au paragraphe 8.1 (a) ci-dessus au plus tard à l'heure et à la date indiquées dans la lettre de Demande de Cotations.

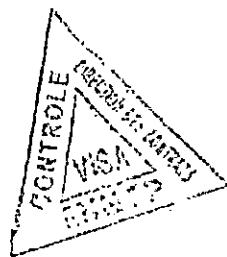
E. Ouverture des plis et évaluation des offres

10. Ouverture des plis

- 10.1 La Commission Spéciale de Passation des Marchés ouvrira les plis en présence des représentants des fournisseurs qui souhaitent assister à l'ouverture, à la date, à l'heure et à l'adresse précisée dans la lettre de Demande de Cotations.

10.2 La Commission Spéciale de Passation des Marchés préparera un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

11. Évaluation et Comparaison des offres



12.1 La Commission Spéciale de Passation des Marchés (par le biais d'une sous-commission) procédera à l'évaluation et à la comparaison des cotations en procédant dans l'ordre suivant :

- L'examen de la recevabilité des dossiers administratifs ;
- L'examen de la conformité des cotations, du point de vue des délais et spécifications techniques ;
- La vérification des opérations arithmétiques, en multipliant le cas échéant les prix unitaires par les quantités et en utilisant le prix en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- L'élaboration d'un tableau récapitulatif des cotations ;

F. Attribution du marché

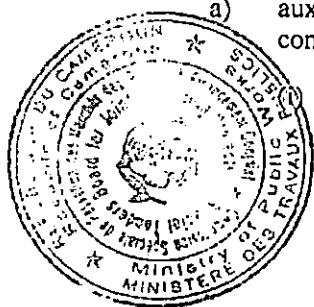
12. Attribution du marché 12.1 L'Acheteur attribuera le marché au Prestataire, dont il aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Demande de cotations, et qu'elle est la cotation la moins disante.

13. Notification de l'attribution du marché 13.1 La signature de la lettre de marché par le Fournisseur et l'Acheteur constituera la formation du marché. Cette lettre de marché sera notifiée par ordre de service, invitant le Fournisseur à livrer les fournitures dans les conditions de la lettre de Demande de cotations.

14. Signature de la lettre de marché 14.1 Dans les quarante (40) jours suivant la date de réception de la cotation, l'Acheteur signera et datera le Marché et le renverra au Prestataire.

15. Règles de la Banque en matière de Fraude et de corruption 15.1 La Banque a pour principe, dans le cadre des marchés qu'elle finance, de demander aux Emprunteurs (y compris les bénéficiaires de ses prêts) ainsi qu'aux soumissionnaires, fournisseurs, prestataires de services, entrepreneurs et leurs agents (déclarés ou non), personnel, sous-traitants et fournisseurs d'observer, lors de la passation et de l'exécution de ces marchés, les règles d'éthique professionnelle les plus strictes¹. En vertu de ce principe, la Banque

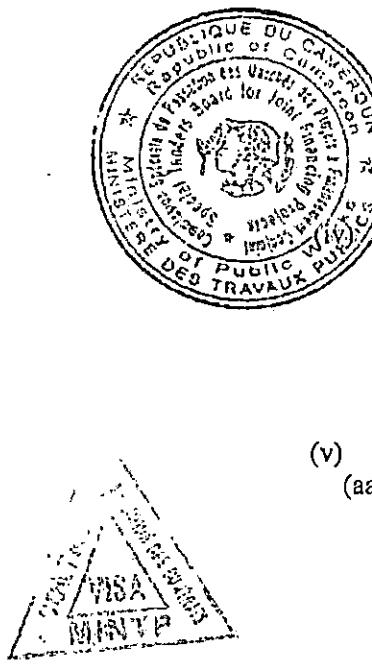
a) aux fins d'application de la présente disposition, définit comme suit les expressions suivantes :



est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte, directement ou indirectement, un quelconque avantage en vue d'influer indûment sur l'action d'une autre personne ou entité ; le terme « une autre personne ou entité » fait référence à un agent public agissant dans le cadre de l'attribution ou de l'exécution d'un marché public et inclut le personnel de la Banque et les employés d'autres organisations qui prennent des décisions relatives à la passation de marchés ou les

¹ Dans ce contexte, toute action d'un soumissionnaire, fournisseur, entrepreneur ou de son personnel, ses agents ou sous-traitants, fournisseurs de biens ou services et/ou leurs employés destinée à influer sur l'attribution ou l'exécution d'un marché en vue d'obtenir un avantage illicite est par nature inappropriée.

- examinent;
- (ii) se livre à des «manœuvres frauduleuses» quiconque agit, ou dénature des faits, délibérément ou par négligence grave, ou tente d'induire en erreur une personne ou une entité afin d'en retirer un avantage financier ou de toute autre nature, ou se dérober à une obligation (le terme «personne» ou «entité» fait référence à un agent public agissant dans le cadre de l'attribution ou de l'exécution d'un marché public; les termes «avantage» et «obligation» se réfèrent au processus d'attribution ou à l'exécution du marché, et le terme «agit» se réfère à toute action ou omission destinée à influer sur l'attribution du marché ou son exécution);
- (iii) se livrent à des «manœuvres collusives» les personnes ou entités qui s'entendent afin d'atteindre un objectif illicite, notamment en influant indûment sur l'action d'autres personnes ou entités (le terme «personnes ou entités» fait référence à toutes les personnes ou entités qui participent au processus d'attribution des marchés, soit en tant qu'attributaires potentiels, soit en tant qu'agents publics, et entreprennent d'établir le montant des offres à un niveau artificiel et non compétitif et qui tentent soit elles-mêmes, soit par l'intermédiaire d'une personne ou entité ne participant pas au processus de passation des marchés, de simuler la concurrence ou de fixer le montant des offres à un niveau artificiel ou non-compétitif, ou qui se tiennent au courant du montant ou des autres conditions de leurs offres respectives);
- se livre à des «manœuvres coercitives» quiconque nuit ou porte préjudice, ou menace de nuire ou de porter préjudice, directement ou indirectement, à une personne ou à ses biens en vue d'en influer indûment les actions (le terme «personne» fait référence à toute personne qui participe au processus d'attribution des marchés ou à leur exécution); et
- (v) et se livre à des «manœuvres obstructives»
- (aa) quiconque détruit, falsifie, altère ou dissimule délibérément les preuves sur lesquelles se base une enquête de la Banque en matière de corruption ou de manœuvres frauduleuses, coercitives ou collusives, ou fait de fausses déclarations à ses enquêteurs destinées à entraver son enquête; ou bien menace, harcèle ou intimide quelqu'un aux fins de l'empêcher de faire part d'informations relatives à cette enquête, ou bien de poursuivre l'enquête; ou
- (bb) celui qui entrave délibérément l'exercice par la Banque de son droit d'examen tel que stipulé au paragraphe 1.16 (e) ci-dessous; et
- b) rejettéra la proposition d'attribution du marché si elle établit que le soumissionnaire auquel il est recommandé d'attribuer le marché est coupable de corruption, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses, collusives, coercitives ou obstructives en vue de



l'obtention de ce marché;

- c) déclarera la passation du marché non-conforme et annulera la fraction du prêt allouée à celui-ci si elle détermine, à un moment quelconque, que les représentants de l'Emprunteur ou d'un bénéficiaire du prêt s'est livré à la corruption ou à des manœuvres frauduleuses, collusives ou coercitives pendant la procédure de passation du marché ou l'exécution du marché sans que l'Emprunteur ait pris, en temps voulu et à la satisfaction de la Banque, les mesures nécessaires pour remédier à cette situation, y compris en manquant à son devoir d'informer la Banque lorsqu'il a eu connaissance de telles manœuvres;
- d) sanctionnera une entreprise ou un individu, à tout moment et conformément aux procédures de sanctions de la Banque², y compris en déclarant publiquement l'exclusion de l'entreprise ou de l'individu pour une période indéfinie ou déterminée (i) de toute attribution des marchés financés par la Banque, et (ii) de toute désignation³ comme sous-traitant, consultant, fabricant ou fournisseur de biens ou prestataire de services d'une entreprise⁴ autre que celle éligible à l'attribution d'un marché financé par la Banque ;
- e) pourra exiger que les dossiers d'appel d'offres et les marchés financés par la Banque contiennent une disposition requérant des soumissionnaires, fournisseurs et entrepreneurs qu'ils autorisent la Banque à examiner les documents et pièces comptables et autres documents relatifs à la soumission de l'offre et à l'exécution du marché et de les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par la Banque.

² Une entreprise ou un individu pourra être déclaré exclu de l'attribution d'un marché financé par la Banque à l'issue des procédures de sanctions de la Banque telles que définies, y compris, entre-autres : (i) la suspension temporaire ou la suspension temporaire préalable correspondant au processus de sanctions en cours d'examen; (ii) l'exclusion conjointe telle que convenue avec les autres institutions financières internationales, y compris les banques multilatérales de développement ; et (iii) les procédures de sanctions administratives dans le cadre de la passation des marchés exécutés par le Groupe de la Banque mondiale en cas de fraude et corruption.

³ Un sous-traitant, consultant, fabricant ou fournisseur de biens ou services (différents intitulés sont utilisés en fonction de la formulation du dossier d'appel d'offres) désigné est une entreprise ou un individu qui (i) fait partie de la demande de pré qualification ou de l'offre du soumissionnaire compte tenu de l'expérience spécifique et essentielle et du savoir-faire qu'il apporte afin de satisfaire aux conditions de qualification pour une offre déterminée ; ou (ii) a été désigné par l'Emprunteur.

Section II – Modèles d'annexes

1. Lettre de Cotation

Date:

Demande de Cotations N°:

A: [nom et adresse de l'Acheteur]

Messieurs/Mesdames,

Après avoir examiné le Dossier de Demande de Cotations dont nous vous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, offrons de *la fourniture et mise en place des accessoires pour la location d'une bande passante internet* Conformément à la Demande de Cotations et pour la somme de *[prix total de l'offre en chiffres et en lettres]* ou autres montants énumérés au Bordereau Descriptif et Quantitatif ci-joint et qui fait partie de la présente cotation.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à livrer les fournitures selon les dispositions précisées dans le Bordereau Descriptif Quantitatif

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de [nombre] de jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans la Lettre de Demande de Cotations ; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

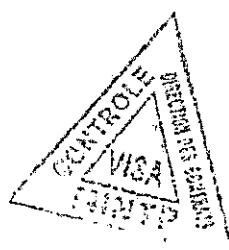
Jusqu'à ce qu'un marché en bonne et due forme soit préparé et signé, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution du marché, constituera un marché nous obligeant réciproquement.

Le _____ jour de _____ 20____

[signature]

[titre]

Dûment autorisé à signer une offre pour et au nom de:



Projet de développement du secteur des transports

Date de remise des offres:

Détail quantitatif et qualitatif matériel informatique 2021

(à remplir par le Fournisseur)

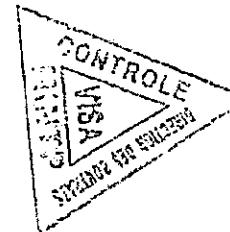
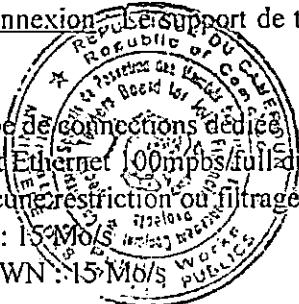
la fourniture et mise en place des accessoires pour la location d'une bande passante internet

(Fourniture et mise en place des accessoires pour la location d'une bande passante Internet dans le nouveau bâtiment de la cellule PRFC/MINTP)

Dans le cadre des spécifications techniques relatives à la fourniture et mise en place des accessoires pour la location d'une bande passante Internet dans le nouveau bâtiment de la cellule PRFC/MINTP, les besoins vont être regroupés en deux groupes.

a. Type de connexion : Le support de transmission de la connexion requis est sous forme Radio et fibre optique, les spécifications sont les suivantes :

- Type de connexion : dédié
- Fast Ethernet 100Mbps/full duplex
- Aucune restriction ou filtrage du trafic sur le lien (tels que le protocole SMTP, etc...)
- UP : 15 Mo/s
- DOWN : 15 Mo/s



b. Nombre de postes à connecter : Cet accès Internet dédié devrait connecter au minimum cent (100) postes de travail à travers un relais WIFI et DATA sécurisé interne déjà disponible avec les spécifications suivantes :

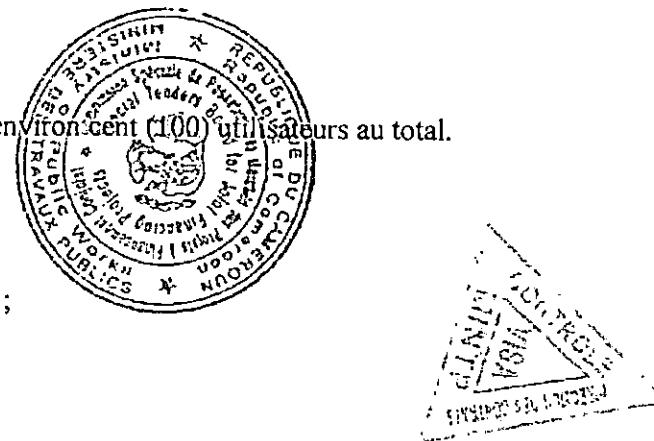
Routeur CISCO WIFI et Switch CISCO qui sont connectés sur un Routeur CISCO.

c. Adresses IP Publiques : La connexion devrait être livrée avec au moins 03 adresses IP fixes et publiques non assignées par un serveur DHCP, les adresses DNS1 et DNS2 devront être communiquées également. Pour les besoins de configuration des serveurs de la Cellule PRFC/MINTP. La connexion devrait permettre l'accès VOIP (Voice Over IP).

Besoins utilisateurs

- Consultation et envoi des mails (attachments des fichiers), messagerie instantanée, navigation sur le web pour différentes recherches ;
- Consultation et envoi des mails avec la messagerie Microsoft Office Outlook en interne au sein de la Cellule ;
- Au niveau de la comptabilité, la principale activité qui la mise en ligne des différents décomptes et autres éléments y afférents à chaque projet ;
- Exploitation de l'archivage en ligne des données de tous les projets ;
- Gestion de serveurs virtualisés dans le cloud.

Ces principales activités des utilisateurs regroupés dans le bâtiment R+2, avec environ cent (100) utilisateurs au total.



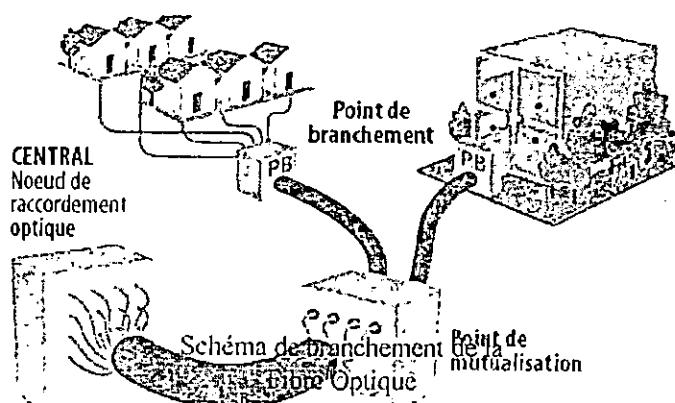
A- Besoins administrateur

- Outils d'administration et de gestion de la bande passante par utilisateur ;
- Disponibilité de la bande passante à 99% et 24h/24h ;
- Débit effectif et dédié permanent (outils de vérification) ;
- Service Après-Vente, garantie.

SPECIFICATIONS TECHNIQUES

(Fourniture et mise en place des accessoires pour la location d'une bande passante Internet dans le nouveau bâtiment de la cellule PRFC/MINTP)

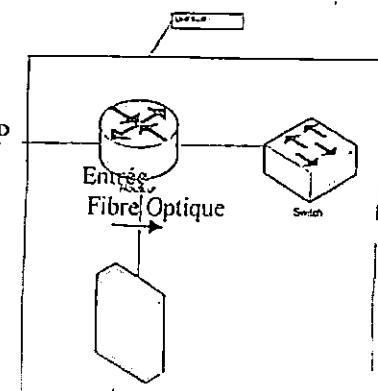
1. PRESTATIONS ATTENDUES



a) Schéma de principe

Autres Réseaux Lan

Cellule PRFC/MINTP

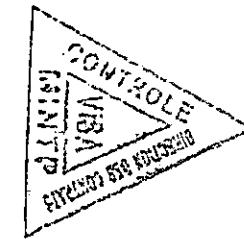
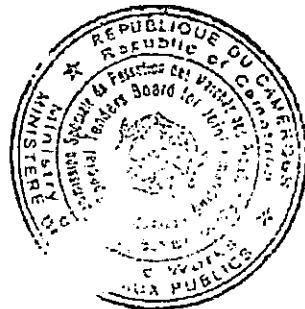


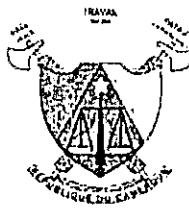
b) Détails quantitatif

- La fourniture de la connexion internet (Par fibre Optique) liaison principale ;
- Création d'une seconde liaison de back-up
- Fourniture d'une bande passante de 15 Mo/s dédiés (entrée et sortie) ;
- Convertisseur de signal.

Délai de livraison maximum : 30 jours à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer

NB : Les prospectus sont obligatoires et font partie intégrante de l'offre.





Projet de développement du secteur des transports

N° /DC/MINTP/SG/DGET/CPR-FC/CSPM/SPM/MB/2021
DU _____

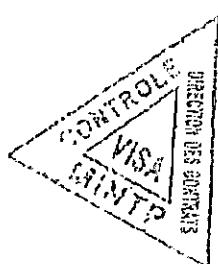
Date de remise des offres : _____

- 1 Pour éviter la rupture du service de fourniture de la bande passante internet, au vu de son importance dans la suivi et l'exécution des activités au sein de la CPRFC du MINTP. Il est impératif de disposer d'une connexion internet permanent et efficace au sein du bâtiment de la Cellule des Projets Routiers à Financement Conjoint. Le service de fourniture de la bande passante internet en cours est de 10Mo/s, il est réalisé par l'entreprise MATRIX TELECOMS dans le cadre de la lettre de marché N°104/LM/MINTP/CSPM-FC/2019, pour une durée de vingt-quatre (24) mois. La mise en service a été réceptionnée le deuxième jour du mois de Décembre de l'année 2019 (02 /12/2019). Selon le Marché suscité le contrat prend fin en Décembre 2021. Il est impératif de procéder à une nouvelle acquisition pour éviter la rupture et de passer d'une bande passante de 10Mo/s à une bande passante de 15Mo/s. .

➤ Service après-vente

Un service après-vente est requis. Un service après vente organisé ou une représentation locale y compris existence d'un personnel qualifié pour assurer l'installation, la mise en service et le suivi de la garantie (fournir CV : Technicien (Bac + 2) en Informatique ou équivalent et ayant au moins 03 ans d'expérience et plus de 02 missions similaires ;

NB : Les prospectus sont obligatoires et font partie intégrante de l'offre.



2. Lettre de marché

Aux termes de la consultation No /.../ 2021 intervenue le _____ jour de _____ 21 _____ entre [le Ministre des travaux publics] (ci-après désignée comme « l'Acheteur ») d'une part et [nom et adresse complète du Fournisseur] (ci-après désigné comme le « Fournisseur » d'autre part):

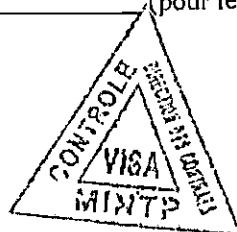
ATTENDU que l'Acheteur désire que certaines fournitures soient livrées et certains services annexes soient assurés par le Fournisseur, c'est-à-dire, *la fourniture et mise en place des accessoires pour la location d'une bande passante internet au sein de cellule du projet routier à financement conjoints* et a accepté une offre du Fournisseur pour la livraison de ces fournitures et la prestation de ces services pour un montant égal à [prix des fournitures en toutes lettres et en chiffres, en hors taxes ou toutes taxes comprises] (ci-après désigné comme le « Prix de la Lettre de marché »).

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT:

1. Les documents ci après seront considérés comme faisant partie intégrante de la Lettre de marché:
 - (a) La demande de cotations des prix envoyée au Fournisseur ;
 - (b) Le Bordereau Descriptif et Quantitatif [*et le Calendrier de livraison si nécessaire*] et ;
 - (c) Les Spécifications techniques.
2. En contrepartie des règlements à effectuer par l'Acheteur au profit du Fournisseur, comme indiqué ci-après, le Fournisseur convient de livrer les fournitures, de rendre les services et de remédier aux défauts et insuffisances de ces fournitures et services conformément, à tous égards aux stipulations de la présente Lettre de marché.
3. L'Acheteur convient de son côté de payer au Fournisseur, au titre des fournitures et services, et des rectifications apportées à leurs défauts et insuffisances, le Prix de la Lettre de marché, ou tout autre montant dû au titre de cette Lettre de marché, et ce selon les modalités de paiement ci-après :
100 % du prix total après livraison et réception des équipements jugées conformes par la Commission de Réception.
4. LES PARTIES au contrat ont signé la présente Lettre de marché en conformité avec les lois du Cameroun, les jours et années mentionnées ci dessous.

Signé, Fait à _____ le _____ (pour l'Acheteur)

Signé, Fait à _____ le _____ (pour le Fournisseur)



Projet de développement du secteur des transports

N°

/DC/MINTP/SG/DGET/CPR-FC/CSPM/SPM/2021 DU

Date de remise des offres:

3. Tableau de comparaison des cotations

No	Nom des soumissionnaires	Nationalité	Conformité de la soumission		Exécution		Prix Total TTC et HT	Remarques
			Oui	Non	Délai	Lieu		
1.								
2.								
3.								
4.								
5.								
6.								
7.								
8.								

Membres de la Commission :

Nom

Fonction

Signature

